

RCS : ROUEN  
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00132  
Numéro SIREN : 421 954 520  
Nom ou dénomination : A.S.T.R.E. (AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION  
EXPERTISE)

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2017 sous le numéro de dépôt 9148

29 DEC. 2017



**AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPERTISE en  
abrége ASTRE**  
Société par actions simplifiée au capital de 550 000 euros  
Siège social : 420 Avenue des Canadiens  
Parc du ZENITH - Bâtiment 1, 76650 PETIT COURONNE  
421 954 520 RCS ROUEN

**REQUETE  
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE ROUEN**

La SELARL ABPM AVOCATS ayant siège Rue Bellum Villaré - Holdiparc 5 à COMPIEGNE (60200), représentée par Maître Guillaume DEFRANCE, Avocat associé, agissant au nom et pour le compte de :

La société AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPERTISE en abrége ASTRE, société par actions simplifiée au capital de 550 000 euros, dont le siège social est 420 Avenue des Canadiens, Parc du ZENITH, Bâtiment 1, 76650 PETIT COURONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 421 954 520,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société ASTRE a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 30 juin 2017,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Cependant, en raison de difficultés résultant du départ simultané de plusieurs collaborateurs qui a considérablement perturbé le fonctionnement interne de la société ASTRE, cette dernière n'a pu établir les comptes annuels de l'exercice clos la 30 juin 2017 pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi la SELARL ABPM AVOCATS a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société ASTRE qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de DEUX (2) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à Compiègne  
Le 26 décembre 2017

Pour la SELARL ABPM AVOCATS  
Maître Guillaume DEFRANCE

**ABPM Avocats**  
HOLDIPARC 5  
Rue Bellum Villaré - BP 70507  
Parc Tertiaire de La Croix St Ouen  
60205 COMPIEGNE CEDEX  
Tél. 03 44 23 00 11 - Fax 03 44 23 07 90  
abpm-compiegne@abpm.fr

2017012174



**TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN**

**ORDONNANCE**

Nous, Francis GODDEFROY Vice Président du tribunal de commerce de Rouen,  
assisté de Me Georges CLERC, greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce.

Autorisons un délai supplémentaire pour permettre à la SAS AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPER TISE – ASTRE sise à Petit Couronne (76650) 420, avenue des Canadiens – Parc du Zénith - Bâtiment 1 (RCS Rouen 421 954 520),

de réunir l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 qui devra se tenir au plus tard le 28 février 2018.

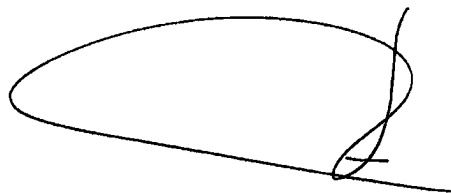
Liquidons les dépens à la somme de 34,20 €.

Fait à ROUEN, le 28 décembre 2017.

Le Président :



Le Greffier :



R/2017/4270

